

## Rent conditions

Les présentes Conditions Générales et Particulières de Location s'appliquent à la location de tout véhicule automobile, équipements et accessoires par la société GOLDCAR FRANCE, l'une de ses filiales, l'un de ses agents ou l'un de sesfranchisés (ci-après « INTERRENT »). Le locataire (« le Client ») déclare en avoir pris connaissance avant la conclusion de son contrat en ligne ou en agence et les accepter sans réserve.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION

1. Le conducteur doit avoir au moins 21 ans et ce dernier devant disposer d'un permis de conduire depuis plus d'un an.

2. Les Clients âgés de moins de 25 ans au jour de la location ou qui sont titulaires du permis de conduire depuis moins de 4 ans devront payer un supplément calculé de la manière suivante:

i) pour les véhicules de catégorie : N / T / V / VV / LL, le supplément sera de 25 euros;

ii) pour les autres catégories de véhicules, le supplément sera de 12,95 euros par jour.

3. Les moyens de paiement admis sont:

1. Carte de débit, Carte de crédit VISA ou MasterCard.

2. Le règlement par Diners Club, American Express, Postepay ou en espèces est interdit.

3. La carte doit être au nom de la personne figurant comme titulaire du contrat de location.

4. Le système de restitution du véhicule applicable à cette réservation est le système de restitution SDR (Système de Restitution Rapide) ou Système de Restitution Classique (SDC) en fonction de l'option sélectionnée par le Client), conformément aux dispositions de l'article 7 des Conditions Générales de Location.

5. Le Client ne sera, en dehors des cas limitativement mentionnés ci-dessous, pas autorisé à utiliser le véhicule en dehors du territoire national français.

Si le Client souhaite utiliser le véhicule loué dans l'une des régions suivantes -l'Aragon, les Asturies, la Cantabrie, la Catalogne, la Navarre, le Pays Basque, l'Andorre, Monaco et la Corse - il devra souscrire une assurance complémentaire de 9 euros par jour. Elle sera, en tout état de cause, d'un montant forfaitaire de 25 euros et ne pourra excéder 90 euros.

Si le Client souhaite utiliser le véhicule en Suisse ou en Italie, il devra souscrire une assurance supplémentaire :

- pour un montant de 40 euros par véhicule pour un séjour de 1 à 3 jours

- et de 60 euros par véhicule pour un séjour de 4 à 7 jours.

- Pour les séjours d'une durée de 8 jours et plus, le montant de l'assurance sera de 80 euros par véhicule.

Si le départ se fait depuis le guichet de **Mulhouse** : Si vous souhaitez voyager en Allemagne, en Autriche, en Suisse ou en Italie il est nécessaire de souscrire une couverture supplémentaire de voyage, dont le prix est de 9€/jour, avec une charge minimale de 25€ et maximale de 90€.

Les déplacements transfrontaliers non indiqués précédemment ne sont pas autorisés.

6. Le tarif applicable comprend:

6.1. Kilométrage limité soumis aux limites de kilométrage suivantes :

- De 1 à 3 jours : 250 Km / jour

- De 4 à 6 jours : 200 Km / jour

- De 7 à 14 jours : 150 Km / jour

- A partir de 15 jours : 100 Km / jour

Si lors de la restitution du véhicule, le client a dépassé lesdites limites, une majoration pour excès de kilomètres sera facturée conformément aux montants suivants :

- Groupes X, XG, AA, 4A, A2, BB, CC, CG, C1, R & S: 0.15 € / Km



- Groupes D, DD, DG, E, F, FF, L, LL, N, T, TA, V & VV: 0.18 € / Km
- Groupes I, J, JJ, K, G, GG, GW, P, PP & Q: 0.23 € / Km

6.2. L'assurance obligatoire du véhicule « Basic » (telle qu'énoncée à l'article 7.2 des conditions générales) couvre, moyennant le paiement d'une franchise, les dommages causés par le véhicule et les dommages causés aux occupants du véhicule. Le montant de la franchise sera provisoirement bloqué sur la carte de crédit ou provisoirement débité sur la carte de débit à titre de dépôt de cautionnet varie en fonction de la catégorie du véhicule loué, à savoir:

- pour un véhicule appartenant aux catégories X / XG / AA / 4A / BB / CC / CG / S et M : franchise d'un montant de 1.100€;
- pour un véhicule appartenant aux catégories D / DD / DE / DG / E / F / FF / L / LL / N / R / T / TA / V / VV : franchise d'un montant de 1.400€;
- pour un véhicule appartenant aux catégories G / GG / GW / I / J / K / O / P / PP / Q et JJ : franchise d'un montant de 2.000€.

Si le Client souscrit la couverture complémentaire « Super Relax », le montant de la franchise précédente ne sera pas bloqué ou provisoirement débité de la carte de paiement.

La couverture complémentaire "Super Relax" peut être souscrite, sur demande du client, aussi bien lors de la réservation en ligne qu'au moment de la livraison du véhicule.

Le montant maximum des frais supplémentaires qui seront facturés au Client en fonction des accidents survenus en cas d'utilisation appropriée du véhicule s'élèvera au montant maximum de la franchise applicable à chaque catégorie de véhicules, mentionnée dans le tableau précédent.

Le client ayant souscrit une couverture complémentaire n'est pas tenu de déposer la franchise et n'est pas responsable en cas d'incident sauf en cas d'utilisation non autorisée du véhicule conformément à l'article 9 des Conditions Générales de Location. Le client ne souhaitant pas souscrire cette couverture complémentaire doit déposer une caution d'un montant équivalent à la valeur de la franchise, dont le montant est stipulé au présent article.

Si vous souhaitez voyager en Allemagne, en Autriche, en Suisse ou en Italie il est nécessaire de souscrire une couverture supplémentaire de voyage, dont le prix est de 9€/jour, avec une charge minimale de 25€ et maximale de 90€.

Il n'est pas possible de voyager en-dehors de la France, sauf exceptions indiquées dans ce point.

7. Le tarif applicable ne comprend pas:

1. Conducteur supplémentaire : supplément de 8,95 euros par jour, sachant que ce supplément sera plafonné à 90 euros par location et conducteur supplémentaire (pour un maximum de 3 conducteurs supplémentaires par contrat).

2. Siège bébé : supplément de 8,95 euros par jour, sachant que ce montant sera plafonné à 99 euros pour chaque siège bébé.

3. Supplément en cas de restitution du véhicule dans une agence différent de celle de départ (one-way), étant précisé qu'il n'est pas possible de faire des réservations one-way entre agences Interrent situées dans différents pays.

4. Le montant associé au système de restitution du véhicule associé à ce tarif.

5. Le supplément Extra Diesel, qui s'appliquerait lorsque le client souhaite volontairement louer un véhicule Diesel, et dont le montant s'élève à un minimum de 9,95 euros par jour de location. S'il n'y a que des véhicules diesel dans le groupe choisi par le client au moment de la collecte, ces frais ne s'appliqueront pas.

6. Un supplément de 40 euros est appliqué en cas de prise de possession du véhicule en dehors des horaires d'ouverture de l'agence, ce service n'étant accessible au Client que sous réserve de la communication préalable du numéro de vol.

7. La taxe environnementale, qui est défini en fonction des catégories de véhicules suivantes:

- X, AA, 4A, BB, CC, CG, C1, M et N: 0.5 € / jour.
- D, DD, T, R, E, RK, S, F, FF, L, J, JJ et I: 1.5€ /jour.
- G: 2 € / jour.
  
- V et VV: 4 € / jour.
- K, P et PP: 5€ /jour.

8. Conditions d'annulation des réservations prépayées sur le site web de Interrent:

1. Les réservations payées à l'avance via le site internet Goldcar pourront être annulées en ligne sans frais, jusqu'à 24 heures

avant le début de la location, excepté si vous avez choisi un tarif non remboursable. Le remboursement du montant total payé à l'avance par le client sera viré sur la carte bancaire (de crédit ou débit) utilisée pour effectuer le paiement. Aucun remboursement du montant payé à l'avance ne sera effectué en cas d'annulation de la réservation dans l'heure précédant immédiatement le début de la location ou juste après ce moment. D'autre part, Goldcar n'effectuera aucun remboursement du montant payé à l'avance si le client ne se présente pas à l'agence pour récupérer le véhicule de location.

2. La demande de remboursement du montant prépayé doit être effectuée à partir de l'espace « Mes réservations » sur le site internet de Interrent en annulant la réservation correspondante. Le Client sera alors redirigé vers la passerelle de règlement de Interrent où il pourra vérifier que le remboursement a été correctement effectué.

3. Les réservations prépayées non remboursables (tel que le tarif « Crazy ») ne peuvent être annulées ou modifiées. Même en cas d'annulation, le montant prépayé (impôts, taxes ou autres frais inclus) sera intégralement conservé par Interrent en guise de dédommagement.

## 9. Informations importantes:

9.1. Lors de la prise de possession du véhicule, le Client devra munir son bon de réservation, de son passeport ou carte d'identité, de son permis de conduire et d'une carte de crédit ou débit valide au moment du retrait du véhicule avec laquelle il a effectué sa réservation. Si la carte de crédit ou débit présentée est différente de celle avec laquelle le Client a réglé sa réservation, il devra, sur simple demande, présenter la carte de crédit ou débit avec laquelle la réservation a été effectuée.

9.2. Si vous louez un système GPS, il est obligatoire d'effectuer un dépôt de 90€ au titre de caution qui sera bloqué sur votre carte bleue.

9.3. En cas de location d'un système MiFi (accès mobile à internet), le Client devra effectuer un dépôt de 80 euros à titre de caution qui sera bloqué sur votre carte bleue ou provisoirement retenu sur la carte de débit.

9.4. Le retour du véhicule avec un retard de plus de 59 minutes par rapport à l'heure de retour prévue entraînera un coût additionnel de 40.00 € par jour plus le montant correspondant aux jours de location supplémentaires, (avec un minimum de 40.00 € et une journée de location).

9.5. De façon réciproque, Interrent dédommagera le client à hauteur de ce même montant pour tout retard dans la livraison du véhicule supérieur à 59 minutes, à compter de la souscription du contrat de location.

9.6. La location réalisée n'est pas nécessairement liée à un véhicule déterminé (marque-modèle, couleur, équipement, etc.) mais à un groupe de véhicules ayant des caractéristiques techniques et des capacités similaires. S'il n'y a pas de modèle du groupe choisi, un modèle de catégorie supérieure sera fourni.

9.7. En cas d'infraction au code de la route commise pendant la durée de la location, le client devra s'acquitter de l'amende correspondante et d'un supplément de 45 euros correspondant aux frais de gestion qui lui sera appliqué.

9.8. Si le vol est dérivé vers un autre aéroport et le client récupère le véhicule dans une agence différente de celle réservée au début, un coût supplémentaire de 65€ sera appliqué.

9.9. Si un client restitue le véhicule sans la documentation correspondante, un coût supplémentaire de 105 € sera appliqué après la vérification du véhicule.

9.10. INTERRENT se réserve le droit d'annuler la livraison du véhicule en cas de: doutes sur la capacité financière du client, de dettes antérieures ou d'incidents graves avec INTERRENT.

9.11. Si vous ne souscrivez pas de couverture supplémentaire offerte par INTERRENT, un montant de 55€ vous sera facturé pour les démarches requises en cas d'accident (outre les dommages liés à l'accident).

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION.

### 1 OBJET DU CONTRAT

Les services de location de véhicules sont soumis aux conditions générales publiées sur le site Internet d'InterRent. InterRent met à disposition du Client un véhicule de la catégorie demandée et sous les conditions prévues dans le présent contrat (ci-après, le « Contrat »). Attention, dépendamment de la destination du Client, les services de location pourront être opérés par Goldcar, Buchbinder, Europcar ou Ultramar tous membres d'Europcar Mobility Group, dans les mêmes conditions que celles proposées et acceptées par le Client dans son Contrat. Les coordonnées de l'entité qui fournira le service figureront dans l'e-mail de confirmation du Client.

### 2 DURÉE DU CONTRAT

#### 2.1 Durée initiale



Le Contrat précise la date et l'heure de remise et de restitution du véhicule.

Les jours de location sont calculés par tranches de 24 heures à compter de l'heure exacte de remise du véhicule et ce, jusqu'à la restitution effective du véhicule et de tous ses accessoires (clés, documents...).

Le délai de courtoisie pour la restitution du véhicule est de 59 minutes ; tout dépassement de ce délai sera facturé au Client dans les conditions prévues à l'article 9vi des Conditions Particulières de Location.

La durée de la location ne peut, en tout état de cause, excéder 28 jours.

## 2.2 Durée supplémentaire

Le Client a l'obligation de restituer le véhicule à la date et à l'heure convenue dans le Contrat.

Si le Client souhaite prolonger la période de location, il doit se rendre dans l'agence InterRent la plus proche pour signer une prolongation du Contrat. Aucun contrat ne pourra être prolongé par téléphone, ou par aucun autre moyen de communication, sauf stipulation contraire du Contrat.

Aucune prolongation de la durée de location ne peut avoir lieu sans écrit préalable.

Le montant déposé en tant que caution ne pourra pas être prélevé en contrepartie de la prolongation du Contrat. Par conséquent, si le Contrat est prolongé, le Client devra immédiatement effectuer un paiement supplémentaire à cet effet.

En cas d'impossibilité de prorogation du Contrat en raison de l'absence de véhicules disponibles ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de InterRent, le Client devra restituer le véhicule à la date, à l'heure et dans l'agence initialement prévues.

## 2.3 Résiliation anticipée du contrat

Si le Client décide de résilier le Contrat de manière anticipée, il demeure débiteur de l'intégralité du prix correspondant à la période initiale de location, sans pouvoir prétendre à un remboursement pour les journées pendant lesquelles le véhicule n'aura pas été utilisé.

Si InterRent décide de résilier le Contrat de manière anticipée, le Client sera indemnisé à hauteur du double du prix de location correspondant à chacune des journées pendant lesquelles il n'aura pas pu utiliser le véhicule du fait de cette résiliation.

## 3 DROIT DE RETRACTATION

Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à la location de véhicules de courte durée.

## 4 PAIEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 4.1 Dispositions communes

Le Client s'engage à payer à InterRent :

- a) Les frais de location du véhicule, les assurances et les taxes liées au Tarif Applicable au moment de la réservation. L'application du tarif initialement convenu sera soumise au fait que la restitution du véhicule ait bien été réalisée à l'endroit, à la date et à l'heure prévus dans le Contrat. Les tarifs peuvent varier en fonction de la saison et des agences. Le Client doit, de ce fait, vérifier le tarif qui lui sera applicable avant de procéder à la location;
- b) Le montant associé au Système de Restitution du Véhicule (voir article 5 des Conditions Générales de Location) ; et
- c) Tout autre frais dû par le Client en application des dispositions qui suivent.

### 4.2 Paiement résultant d'une utilisation inappropriée du véhicule

A la fin de la location, le Client s'engage à payer à InterRent les montants suivants :

- a) Dans une limite de 180 euros, le supplément pour un nettoyage spécial lorsque le véhicule est restitué dans un état de saleté tel qu'il nécessite, avant de pouvoir être loué à nouveau, un nettoyage significativement plus important qu'un nettoyage classique.
- b) Dans une limite de 280 euros, les frais occasionnés par la perte de documents et/ou des clés du véhicule, en cas de restitution des clés du véhicule dans une agence différente de celle où le véhicule aurait dû être effectivement restitué, les frais d'envoi du jeu de clés à l'agence correspondante, ainsi que les frais occasionnés dans toute autre situation où le véhicule est immobilisé pour des causes relevant de la seule responsabilité du Client.

- c) Montant associé au dépannage du véhicule rendu nécessaire du fait du Client.
- d) Frais consécutifs à la perte, au vol, à la détérioration ou à l'endommagement de tout élément du véhicule, ou du véhicule dans sa totalité, ainsi que les frais générés par l'utilisation d'un carburant inadapté au véhicule.
- e) Frais de péage, amendes, sanctions et frais judiciaires imputés à InterRent du fait du non- respect par le Client, ou par tout autre utilisateur autorisé, du Code de la route ou des règles applicables.
- f) Sans préjudice de ce qui précède, InterRent se réserve le droit de facturer au Client des frais supplémentaires forfaitaires de 40 euros au titre des coûts de gestion liés aux démarches et échanges avec les autorités publiques vis-à-vis des infractions mentionnées au point e).
- g) A ce titre, le Client est informé que ses données personnelles pourront, sans autorisation préalable de sa part, être communiquées par InterRent aux autorités en faisant la demande correspondante.
- h) Si le Client a un accident, et sauf s'il démontre que celui-ci a été directement causé par un vice caché inhérent au véhicule **ou qu'il n'a pas commis de faute, il devra prendre à sa charge tous les frais de réparation si:**
- le véhicule n'a pas été utilisé conformément aux Conditions Générales de Location;
  - le constat d'accident n'a pas été correctement rempli et remis à InterRent dans le délai indiqué ; ou
  - l'accident est dû à une mauvaise évaluation de la hauteur du véhicule par le Client, sauf cas de force majeure.
- i) Coûts inhérents aux « frais de gestion et démarches en cas d'accident », pour un montant maximum de 45 euros, **dans le cas prévu ci-dessus au g).**
- j) En cas de confiscation **confiscation**

du véhicule par les autorités suite à son utilisation délictueuse ou criminelle, le Client s'engage, s'il est condamné pour une infraction ayant impliqué le véhicule, à payer à InterRent à titre indemnitaire la valeur neuve du véhicule.

Tous les frais visés au présent article, aux points a) à i), seront directement débités par InterRent du compte bancaire associé à la carte de crédit ou débit avec laquelle le Client aura réglé le prix de la location et/ou de la caution.

En cas de dommages causés au véhicule, le montant prélevé sur le compte du Client sera calculé par le personnel de InterRent sur la base de la grille de prix fournie ci-dessous, dont le Client déclare approuver le contenu sans réserve.

Commentaires/Remarks: DÉGÂTS / DAMAGES	PRIX POUR LA FRANCE/ AMOUNTS FRANCE										
	Prix par catégories / COST BY CAR CATEGORY (prix, main-d'œuvre incluse / labour costs included)										
	AA	BB CC CG	D L FF G GG N	E F	DD DG	J J J IT TK V VY	K	LL P PP Q	R	S	X XG
Antenne/Antenna	36	36	48	48	60	60	72	36	48	36	
Plage arrière/Luggage cover	120	120	360	480	480	600	360	120	480	120	
Kit de secours/Emergency kit	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	
Balais des essuie-glaces/W. Wiper	60	60	72	72	84	96	96	60	60	48	
Radiateur/Radiator	600	600	720	720	720	720	720	600	720	360	
Moteur/Engine	6000	7200	10800	10800	10800	10800	14400	7200	10800	9000	
Crevaison/Puncture	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
Pneu/Tyre	180	180	180	180	240	360	360	180	240	180	
Jante/Wheel Rim	360	360	420	420	420	420	600	360	420	300	
Roue de secours / Spare tyre	270	270	300	600	660	780	960	270	660	240	
Dommages sur jante/wheel rim damage	120	120	150	150	150	150	180	120	150	96	
Pare-brise/Windshield	480	480	480	480	600	600	480	480	600	420	
Vitre latérale fixe/Fixed Window	180	180	240	240	240	300	240	180	240	180	
Vitre latérale mobile/Movable Window	240	240	240	240	240	300	240	240	240	180	
Dommages châssis/Undercarriage	960	960	960	960	960	960	960	960	960	960	
Serrure/Lock	300	300	300	300	300	300	360	300	300	240	
Clé/Key	276	276	324	324	324	324	336	276	324	336	
Enjoliveurs/Hupcap	36	60	60	60	60	60	96	60	60	60	
Embrayage/Clutch	720	1152	1440	1440	1440	1728	1728	1152	1440	936	
Carter/Oil Sump	600	600	720	720	720	720	840	600	720	420	
Protection du carter/Sump Guard	264	264	300	300	300	300	300	264	300	180	
Rétroviseur Extérieur Complet/External Rearview Mirror	240	240	264	264	264	264	600	240	264	180	
Boîtier rétroviseur/mirror casing	60	60	72	72	72	72	150	60	72	60	
Rétroviseur intérieur/Internal Rearview Mirror	120	120	120	120	120	120	180	120	120	120	
Sièges avant/Front Seats	2400	3000	1800	1800	1800	2400	2400	3000	1800	1920	
Sièges arrière/Back Seats	1440	2580	3000	3000	3000	3000	3000	2580	3000	1440	
Pare-chocs avant/Front Bumper	234	260	286	286	325	325	325	260	325	182	
Capot/Bonnet	286	325	325	325	364	390	390	325	364	182	
Aile avant/Front Wing	195	195	260	260	286	325	325	195	286	182	
Porte avant/Front Door	234	260	325	325	325	325	325	260	325	195	
Porte arrière/Rear Door	234	260	325	325	325	325	325	260	325	195	
Aile arrière/Rear Wing	195	195	260	260	325	455	455	195	325	182	
Marche-pied/Under Door Panel	260	260	260	260	325	325	325	260	325	156	
Porte du coffre/Boot Door	234	234	260	260	325	364	364	234	325	182	
Pare-chocs arrière/Rear Bumper	234	260	260	260	325	325	325	260	325	156	
Toit/Roof	390	455	650	650	780	780	780	455	780	325	
Phare/Headlight	360	420	600	600	600	600	840	420	600	360	
Anti-brouillards/Fog Light	120	120	180	180	180	180	360	120	180	120	
Clignotant/Indicator	120	120	180	180	180	180	240	120	180	120	
Ceinture de sécurité/Seat Belt	480	480	480	480	480	480	600	480	480	360	
Compresseur/Compressor	240	240	240	240	240	240	360	240	240	240	
Outils de changement de roue/Tools For Wheel Change	240	240	240	240	240	240	300	240	240	240	
Radio/Radio	720	840	840	840	840	840	1200	840	840	720	
Airbag/Airbag	2400	3600	4800	4800	4800	4800	7200	3600	4800	2400	
Plaque d'immatriculation/Licence Plate	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
Câble de recharge lente / Slow wire charger	-	-	192	-	-	-	-	-	-	-	
Câble de recharge semi rapide / Semi fast wire charger	-	-	480	-	-	-	-	-	-	-	
Sac du câble de recharge / Rucksack for wire charger	-	-	192	-	-	-	-	-	-	-	
Carte GPS / GPS card	-	-	720	-	-	-	-	-	-	-	
Carte de recharge / Charger card	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-	
L'embout de ravitaillement / Nozzle Refueling GAS	-	86,4	-	86,4	-	-	-	-	-	-	
Tapis de sol avant/Front Seat Covers	666	426	558	1020	1068	426	570	618	660	180	
Tapis de sol arrière/Back Seat Covers	654	546	684	936	654	426	852	660	780	288	
Nettoyage réservoir à carburant/Cleaning fuel tank	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	
Nettoyage spécial/Special Cleaning	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	
Grand nettoyage spécial/Major Special Cleaning	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	
Taxi	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
Service de remorquage (aller et retour) /Towing Service (W/Return)	Km	0-25	25-50	50-100	100-150	150-200	>200				
	(j)	96	132,00	216,00	288	444	444+1,6€/Km				

\*Les prix correspondent aux dommages du level 1. Pour le level 2 et level 3 l'augmentation augmente à hauteur de 75% et 150%, dans le respect des conditions / \*The amounts shown correspond to level 1, for level 2 and level 3 a 75% and 150% increase will be applied respectively

\*Ce tableau remplace et annule les tableaux précédents 20150331 / \*This table replaces all the previous tables 20150331



Si les dommages causés au véhicule sont constatés par le personnel de InterRent en l'absence du Client, InterRent lui adressera, par courrier et dans les meilleurs délais, les informations suivantes :

- la description des dommages causés au véhicule ; et
- les frais visés au présent article aux points a) à i) à la charge du Client.

Des photographies desdits dommages peuvent, lorsqu'il en fait la demande, être envoyées au Client. Le Client disposera de la possibilité de contester les dommages identifiés et/ou l'estimation des frais à sa charge. Cette contestation pourra, selon les cas, être réalisée soit directement au moment où le personnel de InterRent constatera les dommages lors de la restitution du véhicule, soit par envoi d'un email ou d'une lettre simple.

Les contestations sur les dommages et leur facturation ainsi que les demandes de photographies des dommages devront être adressées au Service Clientèle :

- Via courrier électronique à l'adresse suivante : [cs@interrent.es](mailto:cs@interrent.es)
- Par envoi postal: InterRent, Service Clientèle, 15 Avenue de Bruxelles, 13127 Vitrolles, France

Si la réponse apportée par le Service Clientèle ne satisfait pas le Client, ce dernier pourra soumettre son litige à un médiateur dans les conditions prévues à l'article 18 des Conditions Générales de Location.

En cas de dommages causés au véhicule, InterRent sera fondée à facturer au Client une indemnité au titre de la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule. Cette indemnité sera calculée de la façon suivante:

- en prenant pour base le nombre de jours nécessaires à la réparation du véhicule;
- en comptabilisant une journée complète pour chaque tranche de 8 heures de travail nécessaire au garagiste en charge de la réparation;
- en utilisant comme base de quantification le tarif journalier de location du véhicule ; et
- en ajoutant une indemnité forfaitaire de 40 euros par jour d'immobilisation, équivalente à celle visant le cas de non-restitution du véhicule, le préjudice de InterRent étant le même dans les deux cas.

A l'exception du point 4.2i), les frais supplémentaires facturés au Client au titre du point 4.2 ne peuvent excéder la valeur du véhicule sur le marché, calculée à partir de la cote Argus au moment de l'accident.

#### 4.3 Modalité de paiement

La carte de crédit ou débit avec laquelle la réservation a été effectuée devra impérativement être présentée par son titulaire lors de la livraison du véhicule. Le titulaire de la carte devra s'assurer que l'utilisation de celle-ci en application des présentes Conditions Générales de Location (caution, prélèvements etc.), ne lui occasionnera aucun préjudice.

A ce titre, il s'engage à prendre auprès de sa banque tous les renseignements nécessaires préalablement à l'utilisation de sa carte par InterRent, dont la responsabilité ne pourra pas être recherchée de ce chef.

Le paiement de la location du véhicule et des éventuels frais supplémentaires sera effectué dans la devise choisie par le Client.

Les opérations en plusieurs devises sont acceptées conformément aux conditions de l'établissement bancaire en charge du paiement.

## 5 RESTITUTION DU VÉHICULE

Les deux systèmes de restitution du véhicule portent sur la vérification du niveau des carburants lors de la restitution du véhicule, le ravitaillement en carburant et l'utilisation du service à horaires flexibles.

Le Client a le choix entre deux systèmes de restitution du véhicule :

- le système de restitution rapide (ci-après, le « SDR ») qui est décrit à l'article 5.1 ci-dessous ; et
- le système de restitution classique (ci-après, le « SDC ») qui est décrit à l'article 5.2 ci-dessous.

Quelque soit le système de restitution du véhicule choisi, le Client devra restituer le véhicule loué dans le même état qu'il l'a reçu, à la seule exception du kilométrage, avec tous les accessoires (documents, pneus, outils etc.) dans le lieu, à la date et à l'heure prévus dans le Contrat.

Le Client ne peut modifier le véhicule, qu'il s'agisse de son aspect extérieur et/ou intérieur ou encore des accessoires qu'il





comporte.

Sauf en cas de force majeure, une indemnité correspondant aux frais de remise en état et au préjudice subi par InterRent en raison de la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule le temps nécessaire à sa remise en état, sera facturée au Client selon les modalités prévues à l'article 4.2. (i) des Conditions Générales de Location.

### 5.1 Le Système de Restitution Rapide (SDR)

Le SDR est un service permettant au Client de prendre possession d'un véhicule disposant d'un réservoir plein et de le restituer sans avoir à se préoccuper du niveau de carburant.

Le SDR comprend également le service « horaires flexibles » qui permet au Client de restituer le véhicule en dehors des heures d'ouverture de son agence InterRent. ATTENTION: Le service « horaires flexibles » est limité à certaines agences InterRent seulement, sachant qu'il appartient au Client de se renseigner lors de la signature du Contrat. Le Client qui aura avancé le prix du plein de carburant sera remboursé à hauteur de la quantité de carburant présente dans le réservoir au moment de la restitution du véhicule.

Le prix du SDR est déterminé en fonction du modèle de véhicule loué, de la capacité de son réservoir, du prix du carburant lors de la restitution du véhicule ainsi que des frais de gestion et de logistique (FGL), selon la formule suivante:  $SDR = \text{capacité du réservoir (en litres)} \times \text{Prix (en euros par litre)} + \text{FGL}$ . La capacité du réservoir (en litres) est fonction du modèle du véhicule. Le prix (en euros par litre) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.prix-carburants.gouv.fr/>. Les frais de gestion et de logistique (FGL) correspondent aux frais de gestion et de logistique dont le montant pour chaque modèle de véhicule est affiché à l'adresse suivante : <http://www.InterRent.com/fr/sdr/>

### 5.2 Le système de restitution classique (SDC)

Le SDC correspond à la location du véhicule sans aucun des services suivants : ravitaillement, remise et restitution rapide, « horaires flexibles ».

Le SDC impose au Client ayant pris possession d'un véhicule dont le réservoir était plein de le restituer avec le réservoir plein.

Par ailleurs, le Client doit, au moment de la remise du véhicule, laisser une caution équivalente à la valeur du réservoir de carburant. Cette somme lui sera intégralement remboursée si le contrôle opéré démontre que le réservoir est plein au moment de la restitution.

Si le réservoir n'est pas plein, InterRent est autorisée à prélever sur la caution non seulement le prix du carburant manquant, mais également, sans mise en demeure préalable, une pénalité forfaitaire de 50 euros correspondant aux frais de gestion. Si la caution est inférieure au montant ainsi dû, le Client accepte d'avance que la différence soit prélevée sur le compte bancaire ayant servi au paiement de la location. Si InterRent ne respecte pas son obligation de remettre le véhicule avec le réservoir plein, le Client recevra une indemnité d'un montant correspondant au double de celui nécessaire pour faire le plein.

## 6 EFFETS DU RETARD OU DE L'ABSENCE DE RESTITUTION DU VÉHICULE AU LIEU CONVENU PAR LE CONTRAT

### 6.1 En cas de retard dans la restitution du véhicule

La restitution du véhicule à un horaire différent de celui convenu au Contrat, dans la limite d'un délai de courtoisie de 59 minutes, autorise InterRent à prélever sur le compte du Client un montant correspondant (par application du tarif en vigueur chaque jour supplémentaire) à la location du véhicule par jour supplémentaire. Il en va de même pour chaque jour supplémentaire toutes les 24h à compter de la date et de l'heure initiales de restitution initialement convenues. A cette somme s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 euros par jour de retard qui sera facturée au Client sans mise en demeure préalable.

Le compte bancaire du Client ne sera pas prélevé de ce montant lorsqu'il justifie d'un cas de force majeure. A l'inverse, si InterRent remet le véhicule au Client avec un retard supérieur à 59 minutes, le Client sera indemnisé à hauteur d'une journée de location par tranche complète de 24 heures de retard, et au prorata horaire en dessous de 24 heures. InterRent ne sera dispensée de cette obligation que si elle démontre que le retard de livraison ne lui est pas imputable ou relève d'un cas de force majeure.

### 6.2 En cas de non-respect du lieu de retour convenu par le Contrat

La restitution ou l'abandon du véhicule dans un lieu différent de celui indiqué dans le Contrat autorise InterRent à exiger cumulativement les sommes suivantes :

·le montant de la location correspondant aux jours supplémentaires nécessaires pour récupérer le véhicule et le remettre en état de location;

·l'indemnité de 40 euros par jour pour la perte d'exploitation causée ; et





·les frais de transfert/dépanneuse jusqu'au lieu contractuel de restitution, ainsi que, le cas échéant, les péages et frais de garde.

Le Client ne sera pas redevable de ces sommes s'il démontre que le non-respect du lieu contractuel de restitution relève d'un cas de force majeure. L'absence de restitution du véhicule pourra donner lieu à toutes les actions judiciaires, civiles ou pénales, à la disposition de InterRent.

Conformément à l'article 2.2 des Conditions Générales de Location, la prolongation unilatérale de la location sans accord écrit préalable de InterRent sera considérée comme une absence de restitution du véhicule au sens du présent article.

## 7 ASSURANCES

### 7.1 Assurance obligatoire de responsabilité civile

Les tarifs de location incluent une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers par le véhicule loué.

L'assurance s'appliquera conformément aux conditions générales et particulières de la police contractée ainsi qu'en conformité avec la loi.

### 7.2 Assurance « InterRent BASIC »

Les tarifs de location incluent également l'assurance « InterRent BASIC » qui couvre les dommages au véhicule causés par les événements limitatifs suivants :

- accident;
- vol ; et
- incendie fortuit ou acte de vandalisme.

L'assurance « InterRent BASIC » comprend une franchise facturée au Client pour les dommages dont il est directement responsable.

Le montant de la franchise sera prélevé sur le montant déposé par le Client à titre de caution. Si le Client a souscrit à la protection complémentaire optionnelle il sera exonéré du paiement de la franchise. L'assurance « InterRent BASIC » jouera sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- a) En cas d'accident, le Client doit faire parvenir à InterRent, dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après l'accident, soit un constat amiable d'accident, soit le « Rapport d'accident » fourni par InterRent, mentionnant obligatoirement les coordonnées complètes de la ou des autres parties impliquées et/ou d'éventuels témoins, leur(s) numéro(s) de plaque d'immatriculation, les coordonnées de leur(s) assureur(s) en précisant leur(s) numéro(s) de police d'assurance, ainsi que le détail des circonstances de l'accident avec croquis, le tout signé par chaque(s) personne(s) impliquée(s);
- b) L'assureur ne refuse pas sa garantie en raison de l'état de santé du Client au moment de l'accident au motif qu'il n'était pas compatible avec les exigences posées par les dispositions du Code de la route ; et
- c) L'accident, le vol, l'incendie ou l'acte de vandalisme ne se sont pas produits à la suite d'une utilisation non autorisée du véhicule, telles que celles figurant à l'article 9.

### 7.3 Protection complémentaire optionnelle

Les tarifs de location n'incluent pas la protection complémentaire optionnelle. Cette protection doit être expressément mentionnée dans le Contrat. Elle peut être souscrite au moment de la remise du véhicule ou au moment de la réservation et permet de réduire les obligations du Client en cas de sinistre. La protection complémentaire ne pourra jouer que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- a) En cas d'accident, le Client doit faire parvenir à InterRent, dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après l'accident, soit un constat amiable d'accident, soit le « Rapport d'accident » fourni par InterRent, mentionnant obligatoirement les coordonnées complètes de la ou des autres parties impliquées et/ou d'éventuels témoins, leur(s) numéro(s) de plaque d'immatriculation, les coordonnées de leur(s) assureur(s) en précisant leur(s) numéro(s) de police d'assurance, ainsi que le détail des circonstances de l'accident avec croquis, le tout signé par chaque(s) personne(s) impliquée(s);
- b) L'assureur ne refuse pas sa garantie en raison de l'état de santé du Client au moment de l'accident qui était contraire aux dispositions du Code de la route ; et
- c) L'accident, le vol, l'incendie ou l'acte de vandalisme ne se sont pas produits à la suite d'une utilisation non autorisée du véhicule, telles que celles figurant à l'article 9.



## 8 OBLIGATIONS DU CLIENT EN CAS DE SINISTRE

En cas de sinistre sur le véhicule loué, le Client s'engage à:

- a) Faire parvenir à InterRent, dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après l'accident, soit un constat amiable d'accident, soit le « Rapport d'accident » fourni par InterRent, mentionnant obligatoirement les coordonnées complètes de la ou des autres parties impliquées et/ou d'éventuels témoins, leur(s) numéro(s) de plaque d'immatriculation, les coordonnées de leur(s) assureur(s) avec précision de leur(s) numéro(s) de police d'assurance ainsi que le détail des circonstances de l'accident avec croquis, le tout signé par chaque(s) personne(s) impliquée(s);
- b) Informer immédiatement les autorités de police s'il est nécessaire de procéder à des recherches pour identifier un tiers responsable ou si des personnes ont été blessées ; et
- c) Ne pas abandonner le véhicule loué sans avoir préalablement pris toutes les précautions nécessaires pour le protéger. En cas de vandalisme, d'incendie, de vol ou de disparition du véhicule loué, le Client s'engage à informer InterRent, dans un délai maximum de 2 jours ouvrés à compter de la découverte du sinistre et à porter plainte auprès des autorités compétentes en remettant sans délai à InterRent une copie de ladite plainte.

## 9 UTILISATION NON-AUTORISÉE

Le Client s'engage à utiliser le véhicule avec l'attention et la prudence nécessaires, conformément aux caractéristiques de ce dernier et en respectant, en toute situation, les règles de circulation en vigueur. A défaut, le Client se trouvera dans un cas d'utilisation non-autorisée.

Par ailleurs, le Client s'oblige à ne laisser aucune autre personne conduire le véhicule que celles qui y sont strictement autorisés au terme du Contrat. A défaut et sauf cas de force majeure, le Client se trouvera vis-à-vis de InterRent en situation d'utilisation non autorisée et sera, pour ce motif, responsable de tout dommage ou préjudice qui aurait été causé au véhicule.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, le Client admet que sont constitutifs d'une utilisation non autorisée les comportements suivants :

- pousser ou remorquer tout autre véhicule;
- circuler dans des endroits impropres à la circulation (ex. : une plage, un circuit automobile, une piste forestière, des chemins vicinaux, des pistes d'aéroport et autres pistes à destination des activités aéronautiques et/ou militaire etc.);
- circuler sur des voies non goudronnées ou qui, tout en étant goudronnées, sont toutefois très dégradées, présentant ainsi un risque d'endommagement du châssis du véhicule;
- négliger l'apparition sur le tableau de bord de signaux lumineux d'alerte dont le Client atteste avoir pris connaissance en signant le présent Contrat;
- transporter des animaux ou substances inflammables et/ou dangereuses pour le véhicule et ses occupants;
- transporter des personnes ou biens entraînant directement ou indirectement une rémunération au profit du Client;
- sous-louer le véhicule;
- utiliser le véhicule pour toute activité contraire à la loi;
- transporter des personnes ou bagages en quantité supérieure à celle normalement autorisée pour le véhicule, dont le Client déclare avoir pris connaissance au plus tard au moment de la livraison;
- procéder à quelque manipulation ou intervention sur le compteur kilométrique, InterRent devant être immédiatement informé de tout problème de fonctionnement de ce dernier;
- transporter des bagages sur le toit du véhicule, y compris avec l'utilisation d'un dispositif approprié à cet effet;
- salir l'intérieur du véhicule au-delà d'une utilisation raisonnable et soignée;
- conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- conduire le véhicule de manière dangereuse;
- utiliser le véhicule pour des activités d'apprentissage de la conduite dans toute circonstance et/ou l'enseignement de la conduite;
- laisser une personne non autorisée par le Contrat conduire le véhicule;



- utiliser le véhicule en dehors des limites géographiques établies dans les conditions particulières ; ou
- utiliser le véhicule après le terme de la période de location prévue au Contrat.

Dans tous les cas d'utilisation non autorisée, le Client devra indemniser InterRent de l'ensemble des dommages causés par sa faute tant aux passagers qu'aux tiers, et devra payer tous les frais occasionnés du fait de cette utilisation non autorisée tels que notamment ceux visés à l'article 4.2.

Dans le cadre d'une action judiciaire de InterRent à son encontre, le Client pourra, si le juge compétent l'ordonne, être tenu d'indemniser InterRent de l'ensemble des frais judiciaires exposés par InterRent pour faire valoir ses intérêts, et notamment ses frais d'avocat, ses frais d'huissier et tous les autres frais dûment justifiés. En outre, toute éventuelle utilisation non autorisée du véhicule de la part du Client autorise InterRent à mettre un terme anticipé au Contrat sans indemnité pour le Client et à charge pour celui-ci de réparer les préjudices causés de son fait.

## 10 PERMIS DE CONDUIRE

Le Client devra être:

- en possession d'un permis de conduire en cours de validité dans le pays de livraison du véhicule depuis plus de 4 ans ; et
- âgé, au minimum, de 25 ans révolus.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, des conditions particulières seront appliquées, impliquant, dans tous les cas, un paiement supplémentaire de la part du Client.

## 11 RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE

Le Client et tous les utilisateurs autorisés du véhicule sont solidairement responsables de la bonne exécution des présentes Conditions Générales de Location et de toutes les conséquences qui en découlent.

## 12 VOLS ET PERTE D'OBJETS PERSONNELS

InterRent ne sera en aucun cas responsable des objets volés, oubliés ou perdus à l'intérieur du véhicule loué.

## 13 CAUTION

## INTERRENT

## 14 DISPOSITIF DE SECURITE ENFANTS

Si le véhicule est utilisé pour le transport d'enfants de moins de 3ans ou d'enfants plus âgés mais d'une taille inférieure à 150 centimètres, le Client s'engage à en informer InterRent qui lui proposera, en échange du paiement du prix correspondant à leur location, les fauteuils ou rehausseurs adaptés.

La responsabilité de l'installation et de l'usage de ce matériel incombe exclusivement au Client.

## 15 TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES PERSONNELLES

Informations supplémentaires sur la protection des données.

### 15.1. RESPONSABLE

Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?

Identité : Goldcar Spain, S.L.U.

Domicile : Edif. Goldcar Ctra. N-332 Km.115, 03550 Sant Joan d'Alacant

Courrier électronique : lopd@goldcar.com

### 15.2. FINALITÉS

À quelles fins vos données personnelles sont-elles traitées ?

Conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 général sur la protection des données et à toute loi nationale applicable, nous vous informons que Goldcar Spain, S.L.U. traite vos données personnelles aux fins suivantes :

(i)Gérer la relation contractuelle qu'implique la location de véhicules



(ii) Traiter et facturer la location de véhicules

(iii) Traiter d'éventuels incidents y compris des sinistres s'étant produits pendant la période de location du véhicule

(iv) Traiter les démarches et les communications administratives pouvant dériver de la relation contractuelle

(v) Vous tenir informé par courrier électronique ou tout autre moyen équivalent, ponctuellement, de tous les produits, services, offres et promotions, propres ou de tiers, susceptibles de vous intéresser

(vi) Développer des activités promotionnelles exercées par des entreprises des secteurs du transport et du tourisme collaborant avec InterRent

(vii) Élaborer un profil commercial sur la base de l'évolution de l'activité commerciale par rapport aux réservations effectuées. À cet effet, nous vous informons qu'aucune décision automatisée ne sera prise sur la base de ce profil.

### 15.3. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Nous vous informons que vos données seront conservées tant qu'elles seront nécessaires à la prestation de nos services ou à la relation contractuelle, et dans tous les cas tant que vous ne demanderez pas leur suppression, ainsi que le temps nécessaire pour exécuter les obligations légales qui dans chaque cas correspondent à la typologie de données.

### 15.4. LÉGITIMATION

Qu'est-ce que la légitimation pour le traitement de vos données personnelles ?

La base légitime pour le traitement de vos données personnelles réside dans :

La base juridique qui constitue le traitement de vos données personnelles pour les traitements (i), (ii), (iii) et (iv) indiqués au point 2 précédent repose sur l'exécution d'un contrat avec InterRent concernant les services auxquels vous avez souscrit.

De même, la base légitime pour le traitement de vos données personnelles pour les traitements indiqués aux points (v), (vi), (vii) et (viii) repose sur le consentement express accordé pour chaque finalité au moment de collecter les données personnelles fournies lors de la réservation de véhicules.

### 15.5. DESTINATAIRES

À quels destinataires vos données personnelles seront-elles communiquées ?

Vos données personnelles seront cédées à des tiers afin de traiter le paiement des réservations effectuées (par exemple les entités bancaires et/ou financières propriétaires des moyens de paiement utilisés tels que les passerelles de paiement).

De plus, InterRent pourra céder vos données à des compagnies d'assurance pour la gestion ou le traitement des accidents ayant lieu pendant la période de location.

Nous vous informons que les données mentionnées ici pourront être cédées aux entreprises du Groupe Goldcar, indiquées sur le site web <http://www.goldcar.com> pour des fins administratives internes.

De plus, vos données pourront également être cédées à des organismes et autorités publiques (administratives et judiciaires) dans les cas où une norme juridique l'exigerait.

### 15.6. DROITS

Quels sont vos droits lorsque vous nous fournissez vos données personnelles et comment les exercer ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles ainsi que de demander la rectification des données inexacts ou, le cas échéant, solliciter leur suppression lorsque, en particulier, les données ne seront plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles auront été collectées.

Dans certaines circonstances, vous pourrez demander que le traitement de vos données soit limité, dans ce cas nous les conserverons uniquement pour l'exercice ou la défense de réclamations.

Dans certaines circonstances et pour des motifs liés à votre situation particulière, vous pourrez vous opposer au traitement de vos données. InterRent cessera de traiter les données, excepté pour des raisons légitimes impératives ou pour l'exercice ou la défense d'éventuelles réclamations.

Vous pouvez également exercer le droit à la portabilité des données, ainsi que retirer les consentements accordés à tout moment, sans que cela n'ait d'effet sur la licéité du traitement basé sur le consentement préalable au retrait.



Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser par écrit au département du service clientèle de InterRent, Camino del Campet s/n. (Ctra. Valencia N-332, Km 115), 03550, San Juan de Alicante, Espagne et 15 Avenue de Bruxelles, 13127 Vitrolles, France.

À toute demande d'exercice de vos droits devra être jointe une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou document accreditif).

Enfin, nous vous informons que vous avez la possibilité de vous adresser à l'Agence espagnole de protection et la CNIL des données et aux autres organismes publics compétents pour toute réclamation liée au traitement de vos données personnelles.

#### 15.7.POLITIQUE DE COOKIES

Quels cookies utilisons-nous ?

Pour connaître les cookies que nous utilisons sur ce site web/application mobile, vous pouvez consulter notre politique de cookies à travers le lien suivant : <https://www.interrent.com/fr/cookies>

#### 15.8.ORIGINE

Comment avons-nous obtenu vos données ?

Nous vous rappelons que nous pouvons obtenir directement vos données personnelles de la part des réseaux sociaux si vous vous enregistrez ou démarrez votre session à l'aide de votre profil Facebook, Twitter ou Google.

#### 16 SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute demande d'informations ou pour toute suggestion, réclamation ou plainte, le Client pourra s'adresser au Service Clientèle de InterRent joignable à l'adresse postale suivante:

·InterRent

Service Clientèle

15 Avenue de Bruxelles, 13127 Vitrolles, France

Le Client pourra également adresser sa demande par l'intermédiaire de la rubrique « clients » figurant sur le site internet de InterRent, disponible à l'adresse suivante : <https://www.interrent.com/fr/>

Dans les deux cas, des conseillers francophones se tiendront à la disposition du Client pour répondre à sa demande.

#### 17 LOI ET JURIDICTIONS APPLICABLES

Les sociétés Goldfleet SAS et Securitifleet SAS sont ou seront propriétaires d'une partie substantielle de la flotte louée par GOLDCAR France SARL à sa clientèle conformément aux présentes conditions générales et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit notamment de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses successeurs et cessionnaires. Pour les besoins de ce gage, GOLDCAR France SARL a été désignée en tant que "tiers convenu" conformément à l'article 2337 du Code Civil.

En conséquence, si la société Goldfleet SAS ou Securitifleet SAS est désignée sur le certificat d'immatriculation dont une copie vous a été remise comme propriétaire du véhicule loué au titre des présentes, tout retour de véhicule par un client de GOLDCAR France SARL devra être impérativement effectué auprès de GOLDCAR France SARL en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, de toute autre entité qui viendrait à lui être substituée en cette qualité et en aucun cas à Goldfleet SAS ou Securitifleet SAS Pour toute information, veuillez contacter Service Clientèle au (+33) 185 654 704.

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément à la loi française.

En cas d'impossibilité de parvenir à une solution amiable, le Client pourra soumettre le litige l'opposant à INTERRENT aux juridictions compétentes..

#### 18 MEDIATION

Dans les cas où le Client ayant qualité de « consommateur » (au sens du Code de la consommation) ne sera pas satisfait de la réponse apportée par le Service Clientèle, il pourra, dans un délai d'un an à compter de l'introduction de sa demande auprès du Service Clientèle, saisir gratuitement un médiateur de la consommation aux coordonnées suivantes:

Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) 50 rue Rouget de Lisle



---

92158 Suresnes cedex

Email : [mediateur@mediateur-cnpa.fr](mailto:mediateur@mediateur-cnpa.fr)

Pour les réservations effectuées en ligne, le Client peut également saisir un médiateur de la consommation en utilisant la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

#### **19 TRADUCTION**

Les traductions des présentes Conditions Générales de Location sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.interrent.com/fr/tc/> mais ne lient pas InterRent.

Seule la version en français est applicable au Client.

**V.2020.2**